



# Mairie du Val-Saint-Germain

République Française – Département de l'Essonne - Arrondissement d'Etampes –Canton de Saint-Chéron

Téléphone : 01 64 59 00 10 – Télécopie : 01 64 59 04 11 – code postal : 91530

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VAL SAINT GERMAIN DU VENDREDI 23 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le Vendredi 23 décembre à 18 heures en Mairie du Val Saint Germain se sont réunis les Membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur le Maire, Serge Deloges.

**Présents** : Serge Deloges, Eric Thiébaud, Nelly Larousse, Henri Demonceaux, Pascal Pelletier, Marie-Françoise Conan Petitot, Raymonde Sévéré, Sylvie Ollivier Henry, Alain Renard, Michel Palteau.

**Absents Excusés** : Maurice Robin, Françoise Mithouard, Danielle Villain.

Monsieur Maurice Robin donne pouvoir à Monsieur Serge Deloges.

Madame Françoise Mithouard donne pouvoir à Madame Raymonde Sévéré.

Madame Danielle Villain donne pouvoir à Sylvie Ollivier Henry

**Absents** : Eric Evrard

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 h.

Madame Raymonde Sévéré est nommée secrétaire de séance.

**Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du lundi 26 septembre 2016.**

**Vote 13 pour**

## **ORDRE DU JOUR**

### **1- Désignation de deux délégués au nouveau syndicat de l'eau potable ( suite à la fusion**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la gestion de l'eau potable sera assurée sur votre commune par un nouveau syndicat, issu de la fusion de 4 syndicats des eaux : SI du Roi, SI de la Lavenelle, SI de Souzy-la-Briche, Mauchamps, Torfou et Chauffour, et SIAP d'Angervilliers.

Cette fusion prononcée dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale conduira à la constitution au 1<sup>er</sup> janvier 2017 d'une nouvelle entité, les Anciens Syndicats étant dissous.

S'agissant d'un nouveau syndicat, il convient dès lors, que chaque commune élise ses nouveaux représentants au sein de cette nouvelle entité. Pour ce faire, il a été proposé d'élire 2 délégués au sein de votre commune pour permettre à la nouvelle structure, avant la fin janvier, de faire fonctionner ses régies d'eau potable ( notamment pour la facturation).

Délibération pour élire 2 délégués au nouveau du syndicat de l'eau potable.

Sont élus

- Monsieur Maurice Robin
- Madame Marie Françoise Petitot

**Vote 13 pour**

### **2 – Achat pour la commune d'une parcelle de terrain de 203m2**

Délibération pour l'achat d'une parcelle de terrain cadastrée section C 2535 de 02a03ca dans l'intérêt de la commune pour un montant de 1421 euros.

**Vote 13 pour**

### **3 – Décision en vertu des délégations données au Maire, signature d'un bail commercial avec les repreneurs de la supérette**

La supérette ayant été reprise par Monsieur Abel Grich, un nouveau bail a été signé pour un loyer mensuel de 160 euros.

Délibération pour la signature de ce nouveau bail.

**Vote 13 pour**

#### **4 – Indemnités de conseil allouées aux comptables du trésor**

L'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux a été établie conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours à un montant de 426,88 euros pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal délibère et vote pour une indemnité d'un montant de 426,88 euros

**Vote 10 pour, 3 contre**

#### **Questions diverses**

Plusieurs administrées ont demandé que la rampe d'accès pour le handicap de l'Ancienne Ecole soit sécurisée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Fait au Val Saint Germain, le vendredi 23 décembre 2016.

Le Maire

Serge Deloges